

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'autorité environ	nementale
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
	1. Intitulé du projet	
Sondages de 70 mètres/sol environ, rec		
A 11 100 11 11	(1) 2 () 1	
	u (ou des) maître(s) d'ouvrage ou	du (ou des) petitionnaire(s)
2.1 Personne physique		
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale	STADE MALHERBE CAEN-C	ALVADOS-BASSE NORMANDIE
Nom, prénom et qualité de la personne	M Jean-Francois FORTIN	
habilitée à représenter la personne morale		
RCS / SIRET 3 8 3 7 8 9 2	9 4 0 0 0 2 2 Forr	ne juridique SA à conseil d'administration
In the second		
Joigne	ez à votre demande l'annexe	obligatoire n° i
3. Catégorie(s) applicable(s) du table	au des seuils et critères annexé à	l'article R. 122-2 du code de l'environnement et
	dimensionnement correspondan	
N° de catégorie et sous-catégorie		u regard des seuils et critères de la catégorie
-		es issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
27a)	Forage eau > 50 mètres/sol. (IOTA: DECLARATION rubrio	uuq 1 1 1 0 1 1 2 0 1 3 1 0)
	(101A: BEOLATIATION TUBIC	jue 1.1.1.0, 1.1.2.0, 1.0.1.0)
	4. Caractéristiques générales c	lu projet
Doivent être annexées au présent formu	laire les pièces énoncées à la ru	brique 8.1 du formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les éven	tuels travaux de démolition	
Recherche en eau (sondage marteau f		
Tête de forage: MTF 225 mm de 0 à 1		
Corps de forage: MTF 165 mm de 10	a +/- 90 metres.	

4.2 Objectifs du projet	
Réalisation de deux sondages: Recherche e	n eau.
Si la ressource est avérée: Exploitation en eau souterraine pour les bese l'eau du réseau.	oins de l'arrosage des terrains annexes en remplacement de l'utilisation de
4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux	
·	
Réalisation de deux sondages:	005 mm (40 m) tue e minimum)
Préforage MTF Prétubage	225 mm (10 mètres minimum). Extraction avant cimentation
Forage MTF	165 mm (+/- 90 mètres)
Tubage (si ressource en eau avérée)	115-125 mm (+ packer)
Cimentation de 10 m/sol minimum par injecti	ion.
Mise en place des têtes.	
wise en place des tetes.	
Tests des ouvrages : 3 à 4 paliers d'une heu Tests de nappe (12 heures)	re minimum avec temps de remontée équivalent.
En cas d'échec de la recherche: Les sondag	es infructueux seront comblés dans les règles de l'art.
4.3.2 dans sa phase d'exploitation	soine de lleweege des terreire appeales (terreire alle etreire are est)
-Prelevement d'éau souterraine pour les des	oins de l'arrosage des terrains annexes (terrains d'entrainement).
-Débit de pompage par forage: inférieur à 4 i	m3/h.

	istrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? mentale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).
	2.0 ,1.3.1.0 article R-214-1 du code de l'environnement.
	projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées
Profondeur (m/sol). Diamètre final	ndeurs caractéristiques Valeur(s) (mm) +/-100; 115
1 Tolorideal (Hiroot). Blametre ilitar	17 100, 110
4.6 Localisation du projet	
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques Long. 49 10 39 N Lat. 0 23 38 D
STADE MALHERBE CAEN	Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
CALVADOS BAS NORMA, BD GEORGES POMPIDOU	et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°,
14000 CAEN	38° ; 43° a), b) de l'annexe à
	l'article R. 122-2 du code de l'environnement :
	Point de départ : Long ° _ ' _ " _ Lat ° _ ' _ " _ " _ Lat ° _ ' _ " _ " _ Lat ° _ ' _ ' _ " _ " _ Lat ° _ ' _ ' _ " _ " _ Lat ° _ ' _ ' _ " _ " _ Lat ° _ ' _ ' _ " _ " _ Lat ° _ ' _ ' _ " _ " _ Lat ° _ ' _ ' _ " _ " _ Lat ° _ ' _ ' _ " _ " _ Lat ° _ ' _ ' _ " _ " _ Lat ° _ ' _ ' _ " _ " _ Lat ° _ ' _ ' _ " _ " _ Lat ° _ ' _ ' _ " _ " _ Lat ° _ ' _ ' _ " _ " _ Lat ° _ ' _ ' _ " _ " _ Lat ° _ ' _ ' _ " _ " _ Lat ° _ ' _ ' _ " _ " _ Lat ° _ ' _ ' _ " _ " _ " _ Lat ° _ ' _ ' _ " _ " _ Lat ° _ ' _ ' _ " _ " " ' _ " _ " " ' _ " _ "
	Communes traversées :
	Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6
4.7 Si qui cette installation	nsion d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non X ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation Oui Non X
environnementale ?	Non X
4.7.2 Si oui, décrivez sommaireme	ent les
différentes composantes de votre	e projet et
indiquez à quelle date il a été au	ordise !

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	Le projet est situé à 2,2 km au sud de la Znieff 1: "PELOUSES CALCAIRES DU NORD DE CAEN"
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×	Le projet est situé à environ 1 km de la zone humide potentielle la plus proche (Source DREAL NORMANDIE)

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		×	La projet act situé dans la ZDE du Bathanian
Dans une zone de répartition des eaux ?	X		Le projet est situé dans la ZRE du Bathonien.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	Le projet est situé à 1,7 km du PPR le plus proche.
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	La zone natura 2000 FR2502004 la plus proche est situé à 10 km du projet
D'un site classé ?		X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	X		FRHG308 : Bathonien-bajocien de la plaine de Caen et du Bessin
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	X		Rabbatement de nappe induit par pompage.
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		X	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		×	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?		X	
Milieu naturel			X	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?			
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		×	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	Les emplacements de sondages sont situés à plus de 35 mètres de toutes les sources de pollution des eaux souterraines, notamment l'absence de canalisation d'eau usée.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics			
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X		Durant phases de travaux: Deux jours maximum

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		[x	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	X		Durant phases de travaux.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		X	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?			
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		X	

Patrimoine / Cadre de vie	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		×	
/ Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?		X	
approuvés	?			ont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
Oui	Non X Si oui, décriv			
Le forage exp	ploité le plus proche e	st situe	e a env	iron 700 metres.
6.3 Les incide	ences du proiet identifi	ées au	ı 6.1 so	nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non X Si oui, décr			

6.4	Description,	le cas	échéant,	des m	nesures	et des	cara	ctéristiqu	es du	projet	destinée	s à	éviter	ou re	éduire	les	effets
nég	gatifs notable	es du pr	ojet sur l'e	nvironr	nement	ou la s	anté t	numaine	(pour	plus de	précisio	n, il v	vous e	st pos	ssible d	le jo	indre
une	annexe trai	itant de	ces éléme	ents):													

Les forages seront situés à plus de 35 mètres de toutes les sources de pollution potentielle.

Les infrastructures inclus dans le rayon de 35 mètres ne présentent pas de risques de contaminations des eaux de surfaces ni des eaux souterraines.

Le périmètre de protection de 35mètres devra exclure :

- a) -des stockages de produits potentiellement polluants (eaux de ruissellement
- souillées, fumier, phytosanitaires, produits chimiques hydrocarbures).
- b) -des bâtiments d'élevage, et des aires d'ensilage.
- c)-des dispositifs d'assainissement individuel, des canalisations de transport, d'eaux

usées ou de matières susceptibles d'altérer la qualité de l'eau.

d) –des traitements phytosanitaires ou de fertilisation.

La cimentation de 10 mètres/sol permet d'écarter le risque de pollution des eaux souterraines par les eaux de surface/ sub-surface.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Non: Aucun nouveau prélèvement n'est prévu. Les forages viendront en remplacement de l'utilisation de l'eau du réseau.

8. Annexes

8.	1 Annexes obligatoires	
	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

9. Engagement et s e certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus	
certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus	ignature
	X
Fait à CAEN	le, 27/03/2018
$i \cap j \cap $	
STADE MALHERBE CAEN Signature Soulevard Georges Pompidou CS 85216	